

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHÉ PUBLIC DE TRAVAUX

**Aménagement du lit et des berges du Gier à La
Grand-Croix - Secteur aval**

Date et heure limites de réception des candidatures :

Lundi 13 mai 2024 à 12:00

SAINT-ETIENNE METROPOLE
2 Avenue Gruner
CS80257
42006 SAINT-ETIENNE CEDEX 1
Tél : 04 77 48 66 04

SOMMAIRE

1 - Objet et étendue de la consultation	3
1.1 - Objet.....	3
1.2 - Mode de passation	3
1.3 - Type et forme de contrat	3
1.4 - Décomposition de la consultation	3
1.5 - Nomenclature.....	4
1.6 - Réalisation de prestations similaires	5
2 - Conditions de la consultation	6
2.1 - Déroulement de la consultation	6
2.2 - Forme juridique du groupement.....	6
2.3 - Variantes	6
2.4 - Développement durable	6
3 - Les intervenants	6
3.1 - Conduite d'opération.....	6
3.2 - Maîtrise d'œuvre	6
3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier	7
3.4 - Contrôle technique.....	7
3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs.....	7
4 - Conditions relatives au contrat	8
4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution	8
4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement.....	8
4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité	8
5 - Contenu du dossier de consultation	9
6 - Présentation des candidatures	10
6.1 - Documents à produire.....	10
7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis	13
7.1 - Transmission électronique	13
7.2 - Transmission sous support papier	14
8 - Examen des candidatures	15
8.1 - Sélection des candidatures	15
8.2 - Suite à donner à la consultation	17
9 - Renseignements complémentaires.....	18
9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact	18
9.2 - Procédures de recours	18

1 - Objet et étendue de la consultation

1.1 - Objet

La présente consultation concerne :

Aménagement du lit et des berges du Gier à La Grand-Croix - Secteur aval

L'opération d'aménagement prévoit notamment :

- la démolition et la reconstruction du pont de la rue de la Rive ;
- le dévoiement des réseaux secs associés à la reconstruction de l'ouvrage d'art ;
- l'aménagement du lit et des berges du Gier, au moyen de techniques de génie civil (parois clouées, mur de soutènement), techniques mixtes et techniques 100 % génie écologique ;
- le terrassement en déblai & en remblai des abords du Gier et la gestion des terres excavées (inertes & non inertes) ;
- le terrassement en déblai des matériaux présents sur le site « Ex Tissafil », la gestion des terres excavées (inertes & non inertes) et le transport & mise en dépôt de matériaux inertes (issus des terrassements en berges du Gier) sur ce site ;
- l'aménagement d'une voie verte en rive droite du Gier ;
- l'aménagement de cheminements doux en berge et en rive, avec la mise en œuvre d'une passerelle « piétons/cycles » (Impasse de la Rive) ;
- la réalisation d'aménagements paysagers ;
- la garantie et le suivi des aménagements végétaux (3 années).

Lieu(x) d'exécution :

La Grand-Croix
42320 LA GRAND-CROIX

1.2 - Mode de passation

La procédure de passation utilisée est : [la procédure avec négociation](#). Elle est soumise aux dispositions des articles L. 2124-3, R. 2124-3 et R. 2161-12 à R. 2161-20 du Code de la commande publique.

1.3 - Type et forme de contrat

Le marché à tranches sera conclu en application [des articles R. 2113-4 à R. 2113-6](#) du Code de la commande publique

1.4 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en [2 lot\(s\)](#) :

Lot(s)	Désignation
A	Démolition/reconstruction du pont de la rue de la Rive
B	Aménagement du lit et des berges du Gier - Aménagement d'une voie verte

La répartition par tranche pour chaque lot est la suivante :

Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
A	Tranche Ferme (TF)	Démolition/reconstruction du pont de la rue de la Rive
B	TF	Aménagement du lit et des berges du Gier - Aménagement d'une voie verte
Lot(s)	Tranche(s)	Désignation de la tranche
B	Tranche Optionnelle (TO) 001	Elimination de matériaux non inertes présents sur le site "Ex Tissafil"

Chaque lot fera l'objet d'un [marché](#).

Les candidats ont la possibilité de soumettre des offres pour tous les lots.
Un même candidat pourra se voir attribuer un nombre maximal de 2 lots.

1.5 - Nomenclature

La classification conforme au vocabulaire commun des marchés européens (CPV) est :

Code principal	Description
45220000-5	Ouvrages d'art et de génie civil
45221100-3	Travaux de construction de ponts
45112500-0	Travaux de terrassement
45233220-7	Travaux de revêtement de routes
45246200-5	Travaux de protection des berges
45262640-9	Travaux d'amélioration de l'environnement
45233260-9	Travaux de construction de voies piétonnes
45246500-8	Travaux de construction de promenades
45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
45213316-1	Travaux d'installation de passerelles
45342000-6	Pose de clôtures

Lot(s)	Code principal	Description
A	45220000-5	Ouvrages d'art et de génie civil
A	45221100-3	Travaux de construction de ponts
A	45112500-0	Travaux de terrassement

Lot(s)	Code principal	Description
A	45233220-7	Travaux de revêtement de routes
A	45246200-5	Travaux de protection des berges
B	45262640-9	Travaux d'amélioration de l'environnement
B	45112500-0	Travaux de terrassement
B	45246200-5	Travaux de protection des berges
B	45233260-9	Travaux de construction de voies piétonnes
B	45246500-8	Travaux de construction de promenades
B	45112700-2	Travaux d'aménagement paysager
B	45213316-1	Travaux d'installation de passerelles
B	45233220-7	Travaux de revêtement de routes
B	45342000-6	Pose de clôtures

1.6 - Réalisation de prestations similaires

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement au titulaire du marché, en application des articles L. 2122-1 et R. 2122-7 du Code de la commande publique, un ou plusieurs nouveaux marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires.

2 - Conditions de la consultation

2.1 - Déroulement de la consultation

La procédure est décomposée en deux phases distinctes :

- Une phase de candidature au terme de laquelle les candidats admis à présenter une offre seront sélectionnés ;
- Une phase d'offre au terme de laquelle le ou les attributaires seront choisis.

Le présent règlement de la consultation porte sur la phase de candidature.

2.2 - Forme juridique du groupement

Le [pouvoir adjudicateur](#) ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire [du marché](#).

Il est interdit aux candidats, pour un même lot, de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité de membres de plusieurs groupements.

2.3 - Variantes

Les candidats retenus pourront présenter des variantes, sous réserve de répondre à la solution de base. Les conditions de leur présentation seront précisées dans le règlement de la consultation relatif à la phase d'offre.

2.4 - Développement durable

Cette consultation comporte des conditions d'exécution à caractère social dont le détail est indiqué dans le [CCAP](#). Le respect de ces dispositions est une condition de la conformité de l'offre. Une offre comportant des réserves ou ne respectant pas ces conditions d'exécution particulières sera déclarée irrégulière au motif du non-respect du cahier des charges.

Chaque titulaire concerné devra mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour respecter ces objectifs de développement durable dans le cadre de l'exécution des prestations.

3 - Les intervenants

3.1 - Conduite d'opération

La conduite d'opération sera assurée par le maître de l'ouvrage lui-même.

3.2 - Maîtrise d'œuvre

La maîtrise d'œuvre est assurée par :

EGIS
168/170 Avenue Thiers
69455 LYON cedex 06

Elle est représentée par : [M. PEGUIN](#).

La mission de maîtrise d'œuvre confiée par le maître d'ouvrage est [Mission de maîtrise d'oeuvre de base complète](#).

3.3 - Ordonnancement, Pilotage et Coordination du chantier

La mission d'ordonnancement, pilotage et coordination du chantier est assurée par le maître d'œuvre.

3.4 - Contrôle technique

Le contrôleur technique sera désigné ultérieurement.

3.5 - Sécurité et protection de la santé des travailleurs

La coordination sécurité et protection de la santé pour cette opération de **niveau II** sera assurée par :

EXELL SECURITE
7 rue du Dauphiné
69003 LYON

4 - Conditions relatives au contrat

4.1 - Durée du contrat ou délai d'exécution

Le [délai d'exécution](#) des prestations est fixé au [CCAP](#) et ne peut en aucun cas être modifié.

4.2 - Modalités essentielles de financement et de paiement

Les prestations seront financées selon les modalités suivantes : [Fonds propres de Saint-Etienne Métropole et subventions éventuelles de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse et du Département de la Loire](#).

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) [du marché](#) seront payées dans un délai global de [30 jours](#) à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que s'ils veulent renoncer aux bénéfices de l'avance prévue au [CCAP](#), ils doivent le préciser à l'acte d'engagement.

4.3 - Confidentialité et mesures de sécurité

Les candidats doivent respecter l'obligation de confidentialité et les mesures particulières de sécurité prévues pour l'exécution des prestations.

L'attention des candidats est particulièrement attirée sur les dispositions du [Cahier des clauses administratives particulières](#) qui énoncent les formalités à accomplir et les consignes à respecter du fait de ces obligations de confidentialité et de sécurité.

5 - Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Le règlement de la consultation (RC), commun aux deux lots
- L'acte d'engagement (AE) et ses annexes, un par lot
- Le bordereau des prix unitaires (BPU), un par lot
- Le détail quantitatif estimatif (DQE), un par lot
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), commun aux deux lots
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et ses annexes, un pour chaque lot

Il est remis gratuitement à chaque candidat.

Aucune demande d'envoi du DCE sur support physique électronique n'est autorisée.

Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au dossier de consultation au plus tard **10 jours** avant la date limite de réception des offres. Ce délai est décompté à partir de la date d'envoi par le pouvoir adjudicateur des modifications aux candidats ayant retiré le dossier initial. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir n'élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite de réception des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6 - Présentation des candidatures

Le **pouvoir adjudicateur** applique le principe "Dites-le nous une fois". Par conséquent, les candidats ne sont pas tenus de fournir les documents et renseignements qui ont déjà été transmis dans le cadre d'une précédente consultation et qui demeurent valables.

Les candidatures seront entièrement rédigées en langue française.

Si, à l'appui de sa candidature, le candidat fournit des documents rédigés dans une autre langue, ils doivent être accompagnés d'une traduction en français.

6.1 - Documents à produire

Pour la phase de candidature, chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, telles que prévues [aux articles L. 2142-1, R. 2142-3, R. 2142-4, R. 2143-3 et R. 2143-4 du Code de la commande publique](#) :

Renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration sur l'honneur pour justifier que le candidat n'entre dans aucun des cas d'interdiction de soumissionner	Oui
Renseignements sur le respect de l'obligation d'emploi mentionnée aux articles L. 5212-1 à L. 5212-11 du Code du travail	Oui
Documents relatifs aux pouvoirs de la personne habilitée pour engager le candidat	Oui

Renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles	Non

Renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :

Libellés	Signature
Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années	Non
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin)	Non
Indication des titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat	Non
Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat	Non

Principaux certificats de qualifications et/ou de qualité demandés aux candidats :

Libellés	Signature
<p>Pour le lot n° A :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualifications FNTF ou équivalent : <ul style="list-style-type: none"> 1- Démolitions - Terrassements - Ouvrages de génie civil : <ul style="list-style-type: none"> ✓ FNTF1132 « Ouvrages de technicité courante en milieu maritime ou fluvial » ✓ FNTF 1432 : Enrochement ✓ FNTF 211 : Démolition par engin mécanique ✓ FNTF 216 : Dépollution avec ou sans évacuation ✓ FNTF 2313 : Autres opérations de terrassement en grande masse de technicité moyenne ✓ FNTF 2321 : travaux de terrassement courants en milieu urbain ✓ FNTF 237 Protection, fixation et stabilisation des sols contre l'érosion (talus, berges,...) ✓ FNTF 253 : Autres types de soutènements (berlinoises, pieux sécants, parois armées au coulis, parois clouées, caissons havés, puits d'accès) <ul style="list-style-type: none"> -FNTF 2531 Hauteur > 6m -FNTF 2532 Hauteur ≤ 6m 2- Fondations spéciales : <ul style="list-style-type: none"> ✓ FNTF 244 : Pieux tarière creuse <ul style="list-style-type: none"> -FNTF 2441 Tarière avec dispositif de bétonnage rétractable 3- Voiries : <ul style="list-style-type: none"> ✓ FNTF 2342 : Couche de forme granulaire pour voiries à faible trafic, parkings, lotissements, plateformes ✓ FNTF 341 : Assises de chaussée ✓ FNTF 342 : Revêtements en matériaux enrobés <ul style="list-style-type: none"> -FNTF 3421 : Enrobés classiques ✓ FNTF 346 : Pose de bordures, chainettes et caniveaux ✓ FNTF 371 : Mise en oeuvre de marquage routier pour signalisation horizontale ✓ FNTF 373 : Pose d'équipements de sécurité <ul style="list-style-type: none"> -FNTF 3731 : En béton extrudé 4- Réseaux : <ul style="list-style-type: none"> ✓ FNTF 514 : Construction de réseaux gravitaires en site urbanisé <ul style="list-style-type: none"> -FNTF 5144 : Profondeur de tranchée ≤ 3,50m hors nappe phréatique ✓ FNTF 681 : Pose de tubes PVC télécom LST ✓ FNTF 764 : Détection et Géoréférencement d'ouvrages <ul style="list-style-type: none"> -FNTF 7641 Localisation d'ouvrages par détection avec fouilles -FNTF 7642 Localisation d'ouvrages par détection sans fouilles - Qualibat RGE - ISO 9001 - ISO 14001 - MASE ou équivalent ; - Certification LNE « Site & sols pollués » ou équivalent : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Domaine C : Exécution des travaux de réhabilitation. 	<p>Non</p>
<p>Pour le lot n° B :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qualifications FNTF ou équivalent : <ul style="list-style-type: none"> 1- Démolitions - Terrassements - Ouvrages de génie civil : <ul style="list-style-type: none"> ✓ FNTF 1432 : Enrochement ✓ FNTF 211 : Démolition par engin mécanique ✓ FNTF 215 : Gestion des espèces végétales exotiques envahissantes ✓ FNTF 216 : Dépollution avec ou sans évacuation ✓ FNTF 221 : Forages et sondages ✓ FNTF 2313 : Autres opérations de terrassement en grande masse de technicité moyenne ✓ FNTF 2321 : travaux de terrassement courants en milieu urbain ✓ FNTF 237 Protection, fixation et stabilisation des sols contre l'érosion (talus, berges,...) 	<p>Non</p>

<ul style="list-style-type: none"> ✓ FNTTP 253 : Autres types de soutènements (berlinoises, pieux sécants, parois armées au coulis, parois clouées, caissons havés, puits d'accès) <ul style="list-style-type: none"> -FNTTP 2531 Hauteur > 6m -FNTTP 2532 Hauteur ≤ 6m ✓ FNTTP 7234 :Renforcement et réparation par clous, tirants d'ancrage, boulons d'ancrage, pieux et micropieux. ✓ FNTTP 7261 : Jointoiment ou rejointoiment de maçonnerie ✓ FNTTP 7263 : Reprise des maçonneries 2- Fondations spéciales : <ul style="list-style-type: none"> ✓ FNTTP 242 : Micropieux 3-Génie écologique : <ul style="list-style-type: none"> ✓ FNTTP 7273 : Restauration hydromorphologique 4- Voiries - Voie verte : <ul style="list-style-type: none"> ✓ FNTTP 2342 : Couche de forme granulaire pour voiries à faible trafic, parkings, lotissements, plateformes ✓ FNTTP 341 : Assises de chaussée ✓ FNTTP 342 : Revêtements en matériaux enrobés <ul style="list-style-type: none"> -FNTTP 3421 : Enrobés classiques ✓ FNTTP 346 : Pose de bordures, chainettes et caniveaux ✓ FNTTP 371 : Mise en oeuvre de marquage routier pour signalisation horizontale ✓ FNTTP 373 : Pose d'équipements de sécurité <ul style="list-style-type: none"> -FNTTP 3731 En béton extrudé ✓ FNTTP 376 : Pose de signalisation verticale permanente <ul style="list-style-type: none"> -FNTTP 3762 Pose de panneaux de signalisation directionnelle -FNTTP 3763 Pose de panneaux de signalisation de police 5- Réseaux : <ul style="list-style-type: none"> ✓ FNTTP 511 : Construction de réseaux d'adduction et de distribution d'eau sous pression <ul style="list-style-type: none"> - FNTTP 5118 : Etablis en canalisations de DN ≤ 300mm en site urbanisé avec reprise de branchements existants ou avec création de branchements neufs ✓ FNTTP 514 : Construction de réseaux gravitaires en site urbanisé <ul style="list-style-type: none"> -FNTTP 5144 : Profondeur de tranchée ≤ 3,50m hors nappe phréatique ✓ FNTTP 681 : Pose de tubes PVC télécom LST ✓ FNTTP 764 : Détection et Géoréférencement d'ouvrages <ul style="list-style-type: none"> -FNTTP 7641 Localisation d'ouvrages par détection avec fouilles -FNTTP 7642 Localisation d'ouvrages par détection sans fouilles <ul style="list-style-type: none"> - Qualibat RGE - ISO 9001 - ISO 14001 - MASE ou équivalent ; - Certification LNE « Site & sols pollués » ou équivalent : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Domaine C : Exécution des travaux de réhabilitation. - Qualification QUALIBAT n° 15-52 « Traitement de l'amiante » ou équivalent. - Fournisseur de végétaux ligneux & semences : certification / label "végétal local" ou équivalent. 	
---	--

La preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références de travaux attestant de la compétence de l'opérateur économique pour réaliser la prestation en cause.

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence. Les entreprises étrangères pourront quant à elles fournir ceux délivrés par les organismes de leur état d'origine.

Pour présenter leur candidature, les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat). Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr.

Ils peuvent aussi utiliser le Document Unique de Marché Européen (DUME).

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par [le pouvoir adjudicateur](#). En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

7 - Conditions d'envoi ou de remise des plis

Les candidatures devront parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des candidatures indiquées sur la page de garde du présent document.

7.1 - Transmission électronique

La transmission des documents par voie électronique est effectuée sur le profil d'acheteur [du pouvoir adjudicateur](#), à l'adresse URL suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr/>.

Cette transmission sera réalisée conformément aux CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION (CGU) d'AWS-ACHAT qui sont disponibles à l'adresse URL suivante <http://www.marches-publics.info/kiosque/conditions-generales.pdf>

Le choix du mode de transmission est global et irréversible. Les candidats doivent appliquer le même mode de transmission à l'ensemble des documents transmis [au pouvoir adjudicateur](#).

Le pli doit contenir les pièces de la candidature définies au présent règlement de la consultation.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de [\(GMT+01:00\) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid](#). Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si plusieurs plis sont transmis successivement par le même candidat, **seul le dernier pli transmis dans le délai imparti est pris en compte par l'acheteur**. Il doit par conséquent contenir l'ensemble des pièces exigées au titre de la présente consultation.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis, sur support physique électronique (CD-ROM, DVD-ROM, clé usb) ou sur support papier. Cette copie doit être placée dans un pli portant la mention « copie de sauvegarde », ainsi que le nom du candidat et l'identification de la procédure concernée. Elle est ouverte dans les cas suivants :

- lorsqu'un programme informatique malveillant est détecté dans le pli transmis par voie électronique ;
- lorsque le pli électronique est reçu de façon incomplète, hors délai ou n'a pu être ouvert, à condition que sa transmission ait commencé avant la clôture de la remise des plis.

La copie de sauvegarde peut être transmise ou déposée à l'adresse suivante :

[Saint-Etienne Métropole](#)
[Service Commande Publique](#)
[2 Avenue Grüner](#)
[42000 SAINT-ETIENNE](#)

Les formats électroniques dans lesquels les documents peuvent être transmis sont les suivants : [DOC](#), [XLS](#), [ZIP](#), [RTF](#), [PDF](#), [TXT](#), [JPG](#), [GIF](#), [PPT](#), [DWG](#).

Chaque document pour lequel une signature est requise doit faire l'objet d'une signature électronique au format XAdES, CAdES ou PAdES. La signature électronique du pli ne vaut pas signature des documents qu'il contient.

Conformément à l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique, la signature doit être une [signature avancée reposant sur un certificat qualifié](#), tel que défini par le règlement européen n° 910/2014 du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques (eIDAS). Toutefois, les certificats de signature de type RGS demeurent valables jusqu'à leur expiration.

Le certificat de signature qualifié est délivré par un prestataire de service de confiance qualifié répondant aux exigences du règlement eIDAS. Une liste de prestataires est disponible sur le site de l'ANSSI (<https://www.ssi.gouv.fr/>). Il peut aussi être délivré par une autorité de certification, française ou étrangère. Le candidat devra alors démontrer son équivalence au règlement eIDAS.

Le candidat qui utilise un autre outil de signature que celui du profil d'acheteur, ou un certificat délivré par une autre autorité de certification, doit transmettre gratuitement le mode d'emploi permettant la vérification de la validité de la signature.

La signature électronique du contrat par l'attributaire est exigée dans le cadre de cette consultation.

Pour signer électroniquement, le candidat peut utiliser l'un des trois formats de signature autorisés par la réglementation (XAdES, CAdES ou PAdES). [Le pouvoir adjudicateur](#) préconise toutefois l'utilisation d'une signature électronique au format [pAdES](#).

Après attribution, les candidats sont informés que l'offre retenue devra être signée électroniquement par l'attributaire avec un certificat valide et ce n'est qu'en cas d'impossibilité manifeste du candidat que l'offre sera transformée en offre papier, pour donner lieu alors à la signature manuscrite du marché par les parties.

Les frais d'accès au réseau et de recours à la signature électronique sont à la charge des candidats.

Le candidat est invité à créer son "Espace entreprise" sur la plateforme AWS-Entreprise (<https://www.marches-publics.info/fournisseurs.htm>). Sur cette plateforme, le candidat pourra retrouver l'ensemble de ses retraits de dossier de consultation. L'inscription est un préalable obligatoire pour correspondre avec l'acheteur lors de chaque consultation (Questions/Réponses, Dépôt de candidatures et offres. . .). Elle permet également de bénéficier d'un service d'alertes sur les consultations (précisions, modifications, report de délais...).

Par conséquent, il est recommandé d'indiquer une adresse mail durable pendant toute la durée de la procédure, en priorité l'adresse de l'interlocuteur principal du candidat, ainsi que la ou les adresses de remplacement en cas d'absence de ce dernier. Le candidat ne pourra porter aucune réclamation s'il ne bénéficie pas de toutes les informations complémentaires diffusées par la plateforme lors du déroulement de la consultation, en raison d'une erreur qu'il aurait faite dans la saisie de son adresse, ou en cas de suppression de ladite adresse.

Un service de dépôt "Attestation" permet au candidat de déposer en ligne son RIB, son KBIS, ses attestations d'assurance, sa liste nominative des travailleurs étrangers, son attestation de régularité fiscale et son attestation semestrielle sociale dans un coffre-fort sécurisé. L'ensemble des acheteurs utilisateurs de la plateforme auront accès à ces informations.

L'ensemble de ces services est fourni gratuitement au candidat.

7.2 - Transmission sous support papier

La transmission des plis par voie électronique est imposée pour cette consultation. Par conséquent, la transmission par voie papier n'est pas autorisée.

8 - Examen des candidatures

8.1 - Sélection des candidatures

Avant de procéder à l'examen des candidatures, s'il apparaît que des pièces du dossier de candidature sont manquantes ou incomplètes, le **pouvoir adjudicateur** peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai maximum de **3 jours**.

Les candidatures conformes et recevables seront examinées, à partir des seuls renseignements et documents exigés dans le cadre de cette consultation, pour évaluer leur situation juridique ainsi que leurs capacités professionnelles, techniques et financières.

L'acheteur a décidé de limiter le nombre de candidats qui seront invités à participer à la phase d'offre. Le nombre minimum de candidats qu'il a prévu d'inviter, par lot, est de 3, et le nombre maximum de 5.

Si le nombre de candidats satisfaisant aux critères de sélection est inférieur au nombre minimum, l'acheteur pourra néanmoins poursuivre la procédure avec les candidats disposant des capacités requises.

Les critères retenus pour la sélection des candidatures sont pondérés de la manière suivante :

Pour le lot A :

Critères	Pondération
1-Capacité économique et financière de l'opérateur économique	30.0 %
2-Capacité technique de l'opérateur économique	30.0 %
3-Certificats de capacités techniques et de qualifications - référence de travaux similaires sur les cinq dernières années	40.0%

- Capacité économique et financière de l'entreprise : 30 %
Chiffre d'affaires global et pourcentage du chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Capacité technique de l'opérateur économique : 30 %
Moyens matériels : outillage, matériel et équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat ;
Moyens humains : effectifs moyens annuels du candidat, importance et qualité du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
Titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Certificats de capacités techniques et de qualifications - références de travaux similaires sur les cinq dernières années : 40 %
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin).
Références professionnelles pour le lot A « Reconstruction du pont de la rue de la Rive » :
 - o Références de travaux de démolition d'ouvrages d'art (intervention en sous œuvre) ;
 - o Références de travaux de terrassements en rivière (déblai) et gestion de terres excavées inertes & non inertes ;
 - o Références de travaux de construction d'ouvrages d'art (pont routier) ;
 - o Références de travaux pour fondations profondes (pieux sécants) et d'ouvrages de génie civil (confortement par clouage) ;
 - o Références de travaux d'aménagement de voirie & VRD ;

Pour le lot B :

Critères	Pondération
1-Capacité économique et financière de l'opérateur économique	30.0 %
2-Capacité technique de l'opérateur économique	30.0 %
3-Certificats de capacités techniques et de qualifications - référence de travaux similaires sur les cinq dernières années	40.0 %

- Capacité économique et financière de l'opérateur économique: 30 %
Chiffre d'affaires global et pourcentage du chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Capacité technique de l'entreprise : 30 %
Moyens matériels : outillage, matériel et équipement technique dont le candidat dispose pour la réalisation du contrat ;
Moyens humains : effectifs moyens annuels du candidat, importance et qualité du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;
Titres d'études et professionnels de l'opérateur économique et/ou des cadres de l'entreprise, et notamment des responsables de prestation de services ou de conduite des travaux de même nature que celle du contrat ;
- Certificats de capacités techniques et de qualifications - références de travaux similaires sur les cinq dernières années : 40 %
Liste des travaux exécutés au cours des cinq dernières années, appuyée d'attestations de bonne exécution pour les plus importants (montant, époque, lieu d'exécution, s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés à bonne fin).
Références professionnelles pour le lot B « Aménagement du lit et des berges - Création d'une voie "modes doux" en rive droite » :
 - Références de travaux forestiers, de gestion d'espèces exotiques envahissantes et de démolition d'ouvrages de génie civil en bords de rivière ;
 - Références de travaux de terrassements en rivière (déblai/remblai) et gestion de terres excavées inertes & non inertes ;
 - Références de travaux d'ouvrages de génie civil en berges et en rives (ouvrages en enrochements, ouvrage de confortement par clouage, mur de soutènement) ;
 - Références de travaux de génie écologique en rivière (techniques végétales avec des linéaires analogues à ceux prévus au marché) et d'aménagements paysagers ;
 - Références de travaux d'aménagement de voie verte, de cheminements doux & VRD ;

8.2 - Suite à donner à la consultation

A l'issue de l'examen des candidatures, seuls les candidats admis à soumissionner sont invités à participer à la suite de la consultation et à remettre une offre. Les autres candidats sont informés du rejet de leur candidature.

Le règlement de la consultation relatif à la phase d'offre précisera les conditions de présentation des offres, les informations et documents à produire, ainsi que les modalités d'examen des offres.

En application de l'article R. 2144-5 du Code de la commande publique, les candidats sélectionnés doivent remettre, avant l'envoi de l'invitation à soumissionner, les documents justificatifs et autres moyens de preuve mentionnés aux articles R. 2143-6 à R. 2143-12 du Code de la commande publique. Les éléments et documents rédigés dans une langue étrangère sont accompagnés d'une traduction en français.

Pour ce faire, l'acheteur adresse un courrier à chaque candidat sélectionné afin qu'il fournisse ces documents dans le délai imparti, qui ne peut être supérieur à **10 jours**.

Dans le cas où le candidat a présenté des sous-traitants, il remet les mêmes documents pour chacun de ses sous-traitants. En cas de groupement, le mandataire remet également les mêmes documents pour chaque membre du groupement, et leurs éventuels sous-traitants.

Si un candidat sélectionné ne fournit pas les documents demandés dans le délai imparti, ne satisfait pas aux conditions de participation fixées par l'acheteur, ou produit, à l'appui de sa candidature, de faux renseignements ou documents, sa candidature est déclarée irrecevable et il est éliminé. Dans ce cas, le candidat dont la candidature a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents précités.

NOTA : Les candidats peuvent, s'ils le souhaitent, remettre les documents justificatifs et autres moyens de preuve dès la phase de candidature. Dans ce cas, ils ne seront pas demandés une seconde fois au candidat sélectionné.

9 - Renseignements complémentaires

9.1 - Adresses supplémentaires et points de contact

Pour tout renseignement complémentaire concernant cette consultation, les candidats transmettent impérativement leur demande par l'intermédiaire du profil d'acheteur du [pouvoir adjudicateur](#), dont l'adresse URL est la suivante : <http://www.saint-etienne-metropole.fr/>

Cette demande doit intervenir au plus tard **8 jours** avant la date limite de remise des plis.

Une réponse sera alors adressée, à toutes les entreprises ayant retiré le dossier ou l'ayant téléchargé après identification, **6 jours** au plus tard avant la date limite de remise des plis.

9.2 - Procédures de recours

Le tribunal territorialement compétent est :

Tribunal administratif de Lyon
184 RUE DUGUESCLIN
69433 LYON CEDEX 3

Tél : 04 78 14 10 10
Télécopie : 04 78 14 10 65
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

Les voies de recours ouvertes aux candidats sont les suivantes : Avant la signature du contrat, les candidats ont la possibilité d'introduire devant le Tribunal administratif de Lyon un référé précontractuel dans les conditions prévues par les articles L. 551-1 et suivants du code de justice administrative.

Une fois le contrat conclu, les candidats ont la possibilité d'introduire devant ce même tribunal un référé contractuel dans les conditions prévues par les articles L. 551-13 et suivants du code de justice administrative.

Comme tout tiers au contrat, les candidats peuvent par ailleurs introduire un recours en contestation de la validité du contrat issu de la jurisprudence « Tarn-et-Garonne », dans un délai de deux mois à compter des mesures de publicité appropriées.

Pour obtenir des renseignements relatifs à l'introduction des recours, les candidats devront s'adresser à :

Tribunal administratif de Lyon
Palais des Juridictions administrative
184 RUE DUGUESCLIN
69433 LYON CEDEX 3

Tél : 04 78 14 10 10
Télécopie : 04 78 14 10 65
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr

En cas de difficultés survenant lors de la procédure de passation, l'organe chargé de jouer le rôle de médiateur est :

Tribunal administratif de Lyon
Palais des Juridictions administrative
184 RUE DUGUESCLIN
69433 LYON CEDEX 3

Tél : 04 78 14 10 10
Télécopie : 04 78 14 10 65
Courriel : greffe.ta-lyon@juradm.fr